

Spécial Congrès 2022

Pour la première fois, une femme élue Secrétaire Générale



*L'édito
de la Secrétaire
Générale*

Dans la vie d'une organisation syndicale comme la nôtre un congrès est toujours un moment très attendu par les sections, les militants et les adhérents...

Un Congrès est composé de 3 temps forts :

- le moment où le syndicat pose le constat des 4 années écoulées (rapport d'activité, rapport financier),
- le moment où l'on regarde l'avenir du syndicat avec la nouvelle « feuille de route » pour les 4 prochaines années (rapport d'orientation),
- le moment où l'exécutif est élu pour mettre en musique une politique générale choisie par les adhérents.

Le Congrès du SYNAFPA de Saint Géry/Vers du 27 au 30 septembre 2022, aura permis de désigner la première femme Secrétaire Générale de notre syndicat. À ce titre, je suis fière de représenter cette montée en responsabilité des femmes au SYNAFPA et tacherai chaque jour d'être à la hauteur.

Ma première action de Secrétaire Générale a été de signer la charte sur la lutte contre les agissements sexuels et sexistes, pour moi c'est un symbole très fort. Ce congrès aura aussi permis de voter une motion d'actualité et de confier sa première mission au Bureau National : dénoncer les pratiques de notre DRH National, contraires à notre définition du dialogue social, durant la négociation NAO.

Au cours de cette semaine d'échange, nous avons abordé les questions cruciales pour l'AFPA (3^e filiale, France Travail, la RSE...)

Cette parenthèse dans la vie du syndicat est maintenant terminée, il nous reste à tous Secrétaires Nationaux, DSR, SSR, élus des CSEE et CSEC, RS sans oublier les adhérents à se mettre au travail pour nous permettre de gagner les prochaines élections professionnelles et devenir la première organisation syndicale à l'AFPA (objectif ambitieux, mais atteignable)

Je remercie chaleureusement l'équipe sortante, ses 2 Secrétaires Généraux Jeff et Bruno et les 2 Délégués Syndicaux Centraux Danièle et Brahim, pour tout le travail accompli entre 2018 et 2022. Ils ont su faire preuve de réactivité et d'adaptation face aux « peaux de bananes » jetées sur leur chemin (PSE, crise sanitaire et les divers protocoles sanitaires...)

Je remercie fortement l'investissement de Thierry au Conseil d'Administration de l'AFPA et auprès des équipes.

Maintenant avec Ahmad, Christian, Fabrice, Joëlle, Nadia, Philippe, Rémy et Salima nous allons écrire avec vous les 4 prochaines années de notre syndicat en espérant être rejoints rapidement par une cinquième Secrétaire Nationale au CSN de Janvier 2023.

Merci à tous.



NAO La Cfdt dénonce !

LE POINT
NÉGOS ?

THÈME : NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

Après le courrier envoyé début septembre à la Directrice Générale, la Cfdt espérait que la réunion de négociation du 22 septembre serait porteuse de bonnes nouvelles.

Malheureusement les mesures annoncées n'ont pas été à la hauteur de nos revendications.

De plus lendemain de la séance de négociation NAO, Monsieur Olivier CAGNAC Directeur des Ressources Humaines a adressé une communication prêtant à confusion à l'ensemble des salariés pour annoncer 15 propositions de mesures dans le cadre d'une éventuelle signature d'un accord NAO.

Comme exprimé par les congressistes lors du 25ème congrès de la CFDT AFPA à Saint Gély/Vers du 27 au 30 septembre 2022, le Synafpa dénonce fermement le non-respect du dialogue social et du déroulement de la négociation et demande aux négociateurs et à leurs représentants de maintenir l'intersyndicale pour continuer à porter haut et fort les revendications légitimes des salariés et d'envoyer un nouveau courrier à la DG (ci-dessous).

Une séance de négociation a été programmée par la direction lundi 17 octobre après-midi.

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Fait à Montreuil

Le 3 Octobre 2022

Madame la Directrice Générale,

Les adhérents de la CFDT AFPA réunis lors de leur 25^{ème} Congrès à Saint Gély/Vers du 27 au 30 septembre 2022 tiennent à exprimer leur profond désaccord avec la méthode utilisée par Monsieur Cagnac DRH National en totale contradiction avec les usages en cours au sein de l'Institution.

En date du 23 septembre 2022, soit au lendemain de la séance de négociation NAO, Monsieur Olivier CAGNAC Directeur des ressources humaines, adresse une communication à l'ensemble des salariés pour annoncer 15 propositions de mesures applicables dans le cadre d'une éventuelle signature d'un accord NAO.

Les congressistes dénoncent fermement l'irrespect total du dialogue social (dialogue social important pour la CFDT AFPA), ainsi que du déroulement des négociations.

La CFDT AFPA vous rappelle que la négociation NAO est loin d'être terminée et que cette communication à l'ensemble des salariés, nous paraît bien prématurée. Nous vous alertons sur la confusion que cela génère auprès des salariés qui en lisant « à la va vite » pensent déjà que ces mesures sont actées.

Une négociation se définit comme étant une série d'entretiens, de démarches entreprises pour parvenir à un accord. Ce processus passe par la confrontation des attentes, des intérêts, des positions et points de vue des négociateurs.

Notre syndicat, responsable et exigeant, a toujours su prendre ses responsabilités, le DRH n'a donc aucune légitimité à annoncer des mesures alors qu'il n'a pas fini de nous consulter, annonces de mesures qui, au contraire, sont vécues comme une « communication/pression », ainsi qu'une entrave dans notre rôle de négociateur.

Madame la Directrice Générale, la CFDT AFPA attend que vous fassiez annuler cette communication, afin de nous permettre de reprendre, dans l'intérêt des salariés, les négociations sereinement et objectivement.

Nous sommes à votre disposition pour en échanger plus longuement.

Cordialement

Séverine Barbarit

Secrétaire Générale

Joelle Bernard

Déléguée Syndicale Centrale

Une grande enquête CADRES

CADRES ET MANAGERS CONDITIONS DE TRAVAIL ET QVT

La fédération PSTE lance une enquête flash à destination des cadres et managers (y compris managers non-cadres).

Vous pourrez répondre en ligne via le lien suivant : [Enquête auprès des cadres et des managers de septembre à fin novembre 2022.](#)

L'enquête permettra d'identifier le ressenti des cadres à propos de leur qualité de vie au travail et leurs conditions de travail. Une analyse par secteur sera possible en fin d'année lorsque tous les résultats auront été collectés fin novembre 2022. Cette enquête, issue des travaux du réseau référents cadres des syndicats, prend peu de temps puisqu'elle comporte vingt à trente questions en fonction des situations.

CADRES ET MANAGERS CONDITIONS DE TRAVAIL ET QVT



La fédération Protection Sociale Travail emploi lance une grande enquête à destination des cadres et managers.

De quoi s'agit-il ?

Depuis 2020, les conditions de travail et la qualité de vie au travail des cadres et managers ont été bousculées par la mise en place de nouvelles organisations du travail (télétravail, management à distance) et une augmentation continue de la charge de travail. La CFDT souhaite identifier votre perception de l'impact de ces évolutions.

Comment et quand participer à l'enquête ?

Vous pourrez répondre en ligne via le lien suivant : [Enquête auprès des cadres et des managers](#) de septembre à fin novembre 2022.



L'enquête est anonyme et comporte vingt à trente questions. Elle est ouverte à tous les cadres et managers. C'est l'occasion de faire entendre votre voix sur votre qualité de vie au travail.

A quoi ça va servir ?

A partir des résultats, un travail d'analyse sera fait par secteur d'activité afin d'identifier les revendications qui seront portées par la CFDT au local comme au national sur le champ de la QVT et des conditions de travail des cadres.

Comment accéder aux résultats de l'enquête ?

Il vous suffira de l'indiquer à la fin de l'enquête ou d'en faire la demande au délégué syndical qui vous a contacté pour l'enquête ou d'adresser un message à la fédération CFDT PSTE via les coordonnées suivantes :

cadres@pste.cfdt.fr

à l'intention de D. Taupin ou B. Billey

Vous pourrez également participer à des réunions de présentation des résultats organisées par vos représentants CFDT.



Vous pouvez aussi trouver sur notre site cfdtafpa.org toutes les informations pour réaliser et suivre cette enquête.

